

Annexe : Tarifs des prestations (fournitures et redevances d'utilisation) de la photothèque

1. Modalités de paiement

Le paiement des prestations détaillées ci-après s'effectue par chèque ou par mandat, sur émission de facture. Le montant des frais bancaires et des retenues fiscales qui seraient générés par le paiement ne peut en aucun cas être imputé à l'Observatoire de Paris. Le montant minimum pour l'émission d'une facture est fixé à 30€.

2. Fourniture de documents numériques

La reproduction numérique par l'utilisateur est autorisée et gratuite, dans le respect du droit d'auteur et de l'état de conservation des documents. Les prises de vue se font sans flash et sans contact direct de l'appareil avec le document.

Les images des collections de la Bibliothèque mises en ligne sur son site et sur des sites partenaires sont librement téléchargeables.

La fourniture de documents numériques par la Bibliothèque est gratuite pour les personnels de l'Observatoire, les usagers de l'Observatoire et les personnes affiliées à l'Observatoire. Cette fourniture est accordée pour un usage privé ou public non commercial.

La Bibliothèque se réserve le droit de refuser certaines demandes de fournitures de documents numériques pour les raisons suivantes : possibilités techniques, moyens humains, respect des exigences de conservation des documents et questions juridiques dont autorisation préalable des éventuels détenteurs de droits.

2.1. Fourniture de documents de type « IMAGE »

Type	Prix HT
Numérisation par scanner	15€
Prise de vue numérique	30€

2.2. Fourniture de documents de type « TEXTE »

Nombre de pages	Prix HT
Par page, de 1 à 50 pages	5€
A partir de 51 pages, la fourniture est externalisée	Sur devis d'un prestataire, + 150€ de frais de dossier

2.3. Fourniture de films numériques

	Prix HT
Par unité, fourniture par filex ou sur DVD	50 €

3. Redevance d'utilisation applicable aux reproductions numériques

L'utilisation des reproductions à usage privé est autorisée et gratuite.

L'utilisation des reproductions à des fins commerciales est soumise à information préalable de la Bibliothèque (voir licence d'utilisation) et entraîne perception d'une redevance et dépôt de la publication concernée.

Certains projets, comme les coéditions, peuvent faire l'objet d'une convention spécifique précisant les termes de coopération et d'échange entre l'Observatoire de Paris et d'éventuels partenaires institutionnels ou commerciaux.

La gratuité peut être accordée de façon exceptionnelle à certaines utilisations commerciales, si celles-ci illustrent de façon stricte l'actualité scientifique et culturelle et contribuent à la valorisation de l'Observatoire de Paris.

Dans les cas où la Bibliothèque ne détient pas les droits d'auteur sur les images ou les documents reproduits, elle le signale à l'utilisateur, qui doit prendre contact avec les auteurs ou ses ayants-droits.

3.1. Edition de livres et périodiques (version numérique incluse)

Type d'illustration	Prix HT
Page intérieure	20€
Couverture	120€

L'autorisation d'utilisation est consentie pour une édition. En cas de réimpression ou édition mise à jour, il n'y a pas de paiement de nouveau droit. Toute autre forme d'édition donne lieu à la facturation d'une nouvelle redevance.

3.2. Audiovisuel - sans limite de durée

	Prix HT
Par image, TV, CD-DVD-VOD, cinéma	150€
Par film, TV, CD-DVD-VOD, cinéma. L'Observatoire cède les droits de diffusion	400€

3.3. Web et applications mobiles - sans limite de durée

	Prix HT
Par image	60€
Par film. L'Observatoire cède les droits de diffusion	400€

3.4. Exposition - durée de la manifestation

	Prix HT
Par image	100€
Par film. L'Observatoire cède les droits de diffusion	200€

3.5. Affichage public et autres supports publicitaires, produits dérivés

Les images et films utilisés dans ce cadre doivent faire l'objet de conventions spécifiques, le tarif étant calculé en fonction de l'économie du projet.

4. Réductions et majorations diverses du montant de la redevance

4.1. Majorations selon tirage (édition, CD-DVD-VOD) :

15 000 à 40 000 exemplaires : + 100 %
 40 000 à 100 000 exemplaires : + 200 %
 Au-delà de 100 000 exemplaires : + 300 %

4.2. Réduction en fonction du nombre d'images ou d'extraits utilisés par projet :

11 à 20 images/extraits : - 10 %
 21 à 30 images/extraits : - 20 %
 31 à 40 images/extraits : - 30 %
 Au-delà de 41 images/extraits : -40 %